

habitations publiques dans tout le pays et encourager les familles à tous les paliers de revenus à les habiter. Sans quoi, on risque d'avoir des citoyens de deuxième classe.

Il semble pour le moment qu'il y ait une percée en matière de logements en copropriété et les provinces, avec l'aide du gouvernement fédéral, devraient l'encourager autant que possible. Bien des couples retraités, qui habitent de grandes maisons à l'heure actuelle, ne veulent pas perdre la sécurité que confère la propriété. Si les logements en copropriété étaient disponibles, ces gens-là conserveraient la sécurité de leur propriété, et d'autre part, ils libéreraient leur grande maison pour faire place à de plus grandes familles.

Septièmement, monsieur l'Orateur, nous abolirions la taxe de vente sur les maisons résidentielles ne dépassant pas \$25,000. Ce serait une détaxe. Nous ne supprimerions pas la taxe de vente sur les maisons ou sur les autres édifices plus chers.

• (8.30 p.m.)

Huitièmement, en ce qui concerne les maisons plus anciennes le montant de l'hypothèque devrait être porté de \$10,000 à \$15,000, pour appliquer utilement la loi et pour relancer la concurrence entre les prêteurs privés.

Neuvièmement, nous devrions encourager l'octroi de prêts pour l'amélioration des maisons par tous les moyens possibles. Une baisse subite s'est produite en ce qui concerne ces prêts.

Les néo-démocrates estiment, monsieur l'Orateur, que les mesures que j'ai exposées aideront à atténuer la crise du logement et contribueront dans une large mesure à garantir au Canadien moyen la réalisation d'un droit fondamental, celui d'un logement convenable.

M. R. K. Andras (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, on ne saurait dire d'aucune des mesures importantes annoncées par le gouvernement, l'augmentation des impôts et la réduction des dépenses, qu'elles sont des mesures politiquement populaires. Les députés doivent convenir, je pense, qu'en agissant ainsi le gouvernement a fait preuve de beaucoup de courage politique. Que les mesures aient été proposées et adoptées révèle, de la part des membres du gouvernement, un sens profond des responsabilités.

En présentant pareils projets, le gouvernement a fourni aux partis d'opposition l'occasion de critiquer le gouvernement. Ces derniers ont saisi l'occasion et fait de l'opportunité politique. On peut dire que le gouvernement est toujours un gibier de bonne prise pour l'opposition, et que le devoir de l'opposition, c'est de s'opposer et de

critiquer. L'opposition a aussi la responsabilité de dire, en termes précis, quels programmes devraient être substitués à ceux que présente le gouvernement.

La plupart des observations des députés de l'opposition ont porté sur des généralités. Quiconque lira le compte rendu des quelques derniers jours aura du mal à mettre le doigt sur les critiques de l'opposition. De fait, elles ont témoigné d'un illogisme extraordinaire. D'une part, les députés de l'opposition ont vaguement décrié ce qu'ils ont appelé la prodigalité du gouvernement et d'autre part, à l'égard de certains programmes, ils ont recommandé et exigé un accroissement des dépenses.

Cet après-midi, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Comtois) s'est adressé justement à ces derniers. Je tiens à développer ce qu'il a dit. Les exemples que je cite ont été pris dans le compte rendu des trois ou quatre derniers mois.

Le 25 septembre, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) a proposé l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, demandant à ce moment-là que le gouvernement augmente ses dépenses en matière d'habitation et supprime la taxe de vente de 11 p. 100. Le 25 septembre aussi, comme on le voit à la page 2430 du compte rendu, le député de Carleton (M. Bell) a recommandé que le gouvernement majore les pensions des fonctionnaires retraités.

Le 26 septembre, le député de Fraser Valley (M. Patterson) a demandé une augmentation des prêts qui seront consentis aux comités agricoles. En septembre également, bien des députés de l'opposition—celui de Kent (Ont.) (M. Danforth), celui de Middlesex-Ouest (M. Thomas) et celui de Lambton-Kent (M. McCutcheon) ont demandé que l'on augmente les subventions au transport des céréales de provende, accordées aux producteurs de l'Ontario.

Le 3 octobre, le député de Queens-Lunenburg, (M. Crouse) réclamait la mise en service d'un second transbordeur entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre. Le 5 octobre, le député de Skeena (M. Howard) demandait une subvention à la pêche au hareng. Le 13 octobre, le député de Queens (M. Macquarrie) recommandait au gouvernement l'aménagement d'un autre parc national dans l'Île du Prince-Édouard. Le 19 octobre, le député de Prince (M. MacDonald) s'opposait à la fermeture de la base aérienne à Summerside, Île du Prince-Édouard.

Le 23 octobre, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) demandait au gouvernement fédéral l'action d'une aide financière à la ville de Montréal pour effectuer des travaux en vue de prolonger le métro. Puis-je également citer le débat sur la